Aide aux activités 2020

Tout savoir...

Retraités, retrouvez en 2020 le Guichet Loisirs ! Comme les années précédentes, seul l’ouvrant-droit retraité ou l’ayant droit veuf de retraité de l'UES Orange (ex-UES France Télécom SA - Orange) peut bénéficier de cette prestation, et non pas son conjoint ni ses enfants.  
  
L’Aide aux activités concerne :  
les cours d’enseignement général ou spécialisé : langues étrangères, histoire, informatique…  
les cours d’activités artistiques  
les cours et licences de sport  
les abonnements de magazines  
les abonnements de cinéma  
les abonnements de piscine  
les cartes de pêche  
les abonnements bibliothèque et médiathèque  
  
Les formulaires de demande d’aide 2020 sont accessibles sur le Guichet Unique du **08 juin au 31 décembre 2020** (envoi des dossiers par courrier jusqu’au 31/12/2020, cachet de La Poste faisant foi).

La facture doit obligatoirement être datée et acquittée en 2020. L’activité doit débuter en 2020, mais peut courir sur l’année 2021.

Justicatifs à fournir

**Demande en ligne**  
1. L’attestation de paiement

ou la facture émise par la structure.  
  
**Demande par courrier**  
Le justificatif ci-dessus + votre formulaire de demande imprimé et impérativement signé (disponible au téléchargement dans l'onglet  "Formulaire / Je choisis de faire ma demande par courrier postal").

**N’oubliez pas**  
Pour effectuer votre demande sur le Guichet Unique, la page "Mon compte" doit être bien renseignée.  
Votre Quotient Familial (QF) 2019 doit obligatoirement être validé  
(le montant de l’aide varie en fonction de votre tranche de QF).

Coordonnées de vos interlocuteurs : [www.ce-orange.fr](https://www.ce-orange.fr/contacts)

## Carte C'kdo 2020

### Tout savoir...

La carte C’kdo dématérialisée

→ Un accès au plus grand réseau d’offres du marché : vous retrouvez vos enseignes préférées dans tous les univers de consommation et tous les univers cadeaux (jouets, mode, loisirs, sport, décoration, gastronomie…) et tout le réseau Cadhoc, Chèque Culture, Chèque Lire. 

→ Un accès à des offres et promotions sur des milliers de prestations culturelles & loisirs partout en France.  
  
**La carte C’kdo est uniquement utilisable sur le site ckdo.fr**  
  
Cette prestation 2020 est valable pour toutes les commandes passées jusqu’au **31 décembre 2020 inclus.**

### Fonctionnement

**Vous commandez la carte dématérialisée sur le Guichet Unique puis**

→ vous recevez par email votre identifiant et votre mot de passe.  
  
→ Le CSEC/Votre CE-Retraités crédite votre compte C-kdo du montant correspondant à votre tranche de QF.  
  
→ Le crédit de la carte C’kdo s’utilise comme un mode de paiement.  
  
→ Le compte crédité s’utilise en une ou plusieurs fois et peut-être complété avec un autre moyen de paiement.

### Demande

Votre compte se crédite automatiquement du montant maximal de votre plafond d’aide selon votre QF et vous pouvez dès lors accéder aux offres et promotions.

**Attention**

→ À partir de la date du crédit sur votre compte C’kdo, vous disposez d’un an pour l’utiliser.

→ Si vous ne l’utilisez pas, ce budget sera perdu.

→ Sélectionnez vos produits et choisissez C’kdo comme moyen de paiement.

Pour plus d’informations (infos personnelles, avantages, commandes) consultez www.ckdo.fr / mon compte